

2010/2443 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/musée des Beaux-Arts et la société Sanofi Pasteur relative à l'exposition d'art «Le corps-image» présentée à Shanghai dans le cadre de l'exposition universelle (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 10/05/2010, p. 1092)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Encore un dossier qui est important pour la ville puisque comme vous le savez, le musée des Beaux-Arts pilote une belle exposition avec les autres musées de notre région sous l'égide du Conseil Régional : une exposition à Shanghai dans le cadre de l'exposition universelle. Pour organiser cette exposition il y a eu des actions de mécénat qui sont pour nous importantes. Le mécénat, à travers ses clubs d'entreprise, permet aujourd'hui de vrais partenariats publics privés que ce soit au musée des Beaux-Arts qui a constitué son club des partenaires mais aussi au théâtre des Célestins et on pourrait également parler des biennales. Ce travail avec les entreprises privées est vraiment majeur et nous étions très soucieux et heureux d'avoir ce soutien pour cette exposition qui participe, encore une fois, au rayonnement de notre musée et des musées de notre région.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne se félicite de cette convention de mécénat entre le musée des Beaux-Arts et Sanofi-Pasteur pour l'exposition « le corps-image » présentée à Shanghai dans le cadre de l'exposition universelle.

La délibération indique que pour Sanofi, c'est un moyen de promouvoir son image dans un contexte valorisant et de profiter (le mot est approprié) de dispositions intéressantes grâce au dispositif juridique et fiscal du mécénat d'entreprise.

Le Groupe Sanofi-Aventis-Pasteur bénéficie déjà du crédit impôt recherche pour 25 millions en 2008 et 26 millions d'euros en 2009 alors qu'il externalise sa recherche intégrée en supprimant déjà (mais ce n'est pas fini) 14 % de ses effectifs de recherche et développement et ferme 4 centres.

A Neuville, il développe un site vaccins pour 170 emplois, c'est nécessaire, mais il ferme en conséquence (comme si ce devrait être l'un ou l'autre) son activité chimique et supprime 1 000 emplois sur le secteur dont 300 de sous-traitants parmi 50 PME.

Le partenariat-mécénat que nous voterons ne doit pas empêcher notre Collectivité locale d'inciter Sanofi à être plus soucieux de l'emploi, du savoir faire, des besoins en matière de santé, du développement des territoires que du seul bénéfice net par action, le seul critère d'efficacité du Groupe qui progresse malgré la crise, l'austérité et le déficit de la Sécurité Sociale. Valoriser l'image, par le mécénat c'est bien, par l'emploi, la santé, c'est encore mieux.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'interviendrai à la fois sur ce dossier mais aussi sur les dossiers 2461 et 2462 qui concernent des demandes de subventions. Respectivement, à l'Ambassade de France à Pékin et à Culture France.

Ces trois dossiers que l'on nous propose en délibérations concernent le financement du pavillon de la Région Rhône-Alpes pour l'exposition universelle à Shanghai. Ils nous donnent l'occasion de rappeler le combat d'un homme. En 2007, l'écologiste Wu Lihong a été arrêté et incarcéré dans les pires conditions pendant 3 ans. Son seul délit est d'avoir dénoncé pendant 10 ans la pollution du lac Taihu, troisième plus grand lac en Chine. Cette catastrophe écologique provoquée par des usines municipales privatisées, protégées par de puissants intérêts locaux, a ravagé l'écosystème du lac et privé d'eau 2 millions d'habitants.

Il vient juste d'être libéré et a pu témoigner des conditions de détention inhumaines qu'il a vécues en prison alors qu'il était placé en détention provisoire. Sévices, tortures, humiliations, confessions forcées, menaces... Je vous épargnerai les détails de son récit qui atteste, s'il en est besoin, de la façon dont les droits humains sont bafoués et la liberté d'expression muselée en Chine.

Alors, me direz-vous, quel rapport avec les dossiers de mécénat et demandes de subventions à l'Ambassade de France à Pékin et à Culture France ? J'en vois qui se demandent. Parce qu'il est sain de s'interroger sur la nature des relations que nous souhaitons développer avec un pays que l'on ne présente même plus comme émergent mais comme la future première puissance mondiale, d'ores et déjà, première puissance financière. Convenons que le régime politique de la Chine combine sans vergogne autoritarisme politique et ultralibéralisme économique, qu'elle devient l'exemple absolu d'un modèle consumériste, productiviste et prédateur. Bref, tout ce que les écologistes condamnent.

Alors, coopérer ou rompre les relations ? Dilemme que toute démocratie qui défend les droits humains se pose ou devrait se poser dans ce cas.

Faut-il arrêter toute relation commerciale, diplomatique et culturelle avec un pouvoir politique qui bafoue la liberté d'expression et les droits les plus élémentaires des hommes et des femmes dans son pays ?

Pas de naïveté : nous savons bien que le pavillon Rhône-Alpes à Shanghai est avant tout un levier pour des échanges économiques, la Région a déjà consacré près de 4 millions d'euros à ce pavillon ; les élus régionaux d'Europe Ecologie ont manifesté leur scepticisme quant à l'utilité d'une telle somme qui serait mieux employée à défendre la nouvelle économie : numérique, verte et l'économie sociale et solidaire.

La région Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont fait, entre autres, le choix d'une présence à Shanghai qui passe par la promotion de plusieurs institutions artistiques et culturelles dont une exposition du Musée des Beaux Arts de Lyon. Nous sommes heureux car ce choix manifeste toute la richesse et la qualité de travail de l'équipe du Musée des Beaux Arts et c'est pour cette raison que nous voterons ces dossiers. Néanmoins, nous déplorons qu'une fois de plus, dans la bonne tradition gaulliste, la France ne pense ces échanges artistiques et culturels que dans le registre du rayonnement plutôt que dans la dynamique du dialogue des civilisations.

Nous souhaitons que cette coopération soit l'occasion de délivrer malgré tout un message auprès des autorités chinoises pour dénoncer la négation des droits de l'homme dans ce pays, à l'instar du site de Reporters sans frontières inauguré le 1^{er} mai, intitulé « le jardin des libertés » que je vous encourage à aller régulièrement consulter.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)